

Atari, Inc. a reçu une notification du Nasdaq dans le cadre de la procédure de delisting en cours

La Société a l'intention de déposer une demande d'audience et de lancer la procédure d'appel auprès du Nasdaq

Lyon - France – le 26 mars 2008 – Infogrames Entertainment rapporte la communication de sa filiale Atari, Inc.

Conformément à la réglementation américaine en vigueur, Atari, Inc., a annoncé aujourd'hui avoir reçu le 24 mars 2008 une Notification du Nasdaq (*Staff Determination Letter*), indiquant que la Société n'a pas respecté une Règle du Marché du Nasdaq (*Nasdaq Marketplace Rule*) 4450(b)(3) du Nasdaq.

Atari Inc avait précisé le 27 décembre 2007 que le Département chargé de l'admission à la cote du Nasdaq avait informé la Société du non respect des exigences en matière de cotation au Nasdaq Global Market (conformément à la règle 4450 (e)(1), et que ses actions ordinaires seraient radiées de la cote si la valeur totale de ses actions cotées était inférieure à 15 millions USD pendant au moins 10 jours ouvrés consécutifs avant le 20 mars 2008. La valeur totale à retenir est calculée par référence au nombre total d'actions d'Atari, Inc. en circulation minoré des titres détenus par ses mandataires sociaux, administrateurs ou par toute personne détenant une participation d'au moins 10 %. Cette valeur des actions cotées d'Atari, Inc. est restée inférieure à ce seuil sur la période concernée.

Atari, Inc. a l'intention de demander une audience devant un Panel chargé de l'admission à la cote du Nasdaq (*Nasdaq Listing Qualifications Panel*) et soumettra ses projets de mise en conformité dans le cadre de cette audience, au regard notamment, de la lettre d'intention non-engageante (« non binding proposal ») faite par Infogrames Entertainment d'accroître sa participation dans la société Atari Inc

Cette demande d'audience aura pour effet de suspendre la décision du Nasdaq et, en conséquence, les titres de la Société resteront cotés au Nasdaq Global Market jusqu'à la date communication (non encore connue) de la décision du Panel qui interviendra à l'issue de l'audience. Il est impossible de garantir que le Panel accédera à la requête de la Société et autorisera le maintien de ses titres à la cote du Nasdaq Global Market.

Atari Inc précise par ailleurs que Thomas Schmider a démissionné du Conseil d'Administration de la société le 21 mars 2008.

Enfin, comme indiqué précédemment, BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L. (« BlueBay ») avait accepté d'accorder un délai supplémentaire à Atari Inc et de ne pas

exercer ses droits au titre du non-respect de certains engagements pris dans le cadre du contrat de crédit accordé à la société avant la date intervenant en premier entre (i) le 17 mars 2008, (ii) la survenance de tout manquement à un engagement autre que les manquements existant à la date de signature de l'accord de délai et (iii) toute action étant considérée comme portant préjudice au prêteur.

Cette période étant expirée, Atari Inc. est actuellement en discussion avec BlueBay afin de prolonger la date à laquelle BlueBay pourrait exercer ses droits au titre de la ligne de crédit. A ce jour, il ne peut être garanti qu'une issue favorable sera obtenue.

Le communiqué d'Atari Inc et le Filing 8K sont disponible sur le site : www.atari.com / Atari Inc Investor Relations.

A propos d'Infogrames Entertainment et Atari :

Infogrames Entertainment, (« IESA ») est la société mère du Groupe Atari, cotée à la Bourse de Paris Euronext (code ISIN: FR-0010478248 – Eurolist Compartiment B) et détient 2 filiales principales : Atari Europe, filiale non cotée, et Atari, Inc., filiale américaine elle-même cotée sur le Nasdaq (ticker : ATAR).

Le Groupe Atari produit, édite et distribue dans plus de 60 pays dans le monde, des logiciels de loisirs interactifs couvrant l'ensemble des segments du marché pour toutes les plateformes de jeux existantes (Microsoft, Nintendo et Sony), et les cédéroms PC.

Le Groupe Atari dispose d'un catalogue de titres grand public articulé autour de franchises originales (Alone in the Dark, V- Rally, Test Drive,...) et licences internationales (Dragon Ball Z, Donjons & Dragons,...).

*Contact : Cécile SORNAY – Directeur de la Communication économique et financière
Tel : + 33 (4) 37 64 30 00 – Fax : + 33 (4) 37 64 30 35 cecile.sornay@atari.com*